

BONDUELLE

Société en commandite par actions au capital de 56 000 000 €.
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Villeneuve d'Ascq, le 10 Novembre 2016

Communiqué

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Jeudi 1er décembre 2016 à 17 H au Siège Administratif de la Société, Rue Nicolas Appert à VILLENEUVE D'ASCQ.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 24.10.2016 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales – La Voix du Nord - le 14.11.2016.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont en ligne et téléchargeables sur le site internet de la société www.bonduelle.com à compter de ce jour.

Conformément à l'article R. 225-89 du Code de Commerce, il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège administratif de la Société, sis : rue Nicolas Appert, BP 30173 – 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, soit le 14/11/2016.

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de Commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.